



Nous vous informons que les inscriptions se feront de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 15h00** aux dates et lieux indiqués ci-dessous.

**Inscription en Petite Section :**

- Enfants nés en 2021

**Inscription en Très Petite Section et**

**Classe Passerelle :**

- Enfants nés en 2022

Dates	Secteurs	Écoles	Lieux d'inscription
Lundi 19 Février 2024	La Cressonnière	Les Flamboyants Josée LÉGER (PS et TPS) Raymond ALLARD	<b>Pôle de service La Cressonnière</b> Rue Gabriel VAYABOURY 97440 SAINT ANDRÉ
Mardi 20 Février 2024		Ary PAYET Raphaël VIDOT	
Mercredi 21 Février 2024	Centre ville	Les Capucines Les Lilas (PS et TPS) Marie, Jean-Jacques EVE	<b>Salle du Conseil -Mairie</b> Place du 2 Décembre -BP 505 97440 SAINT ANDRÉ
Jeudi 22 Février 2024		Georges-Marie SOBA Bras des Chevrettes Les Tourterelles (PS ET Passerelle) Marius TÉZA	
Vendredi 23 Février 2024	Ravine Creuse	Ravine Creuse I Jean ALBANY (PS et TPS)	<b>Pôle de service Ravine Creuse</b> 100 Rue des Corbeilles D'Or 97440 SAINT ANDRÉ
Lundi 26 Février 2024	Fayard	Docteur MARTIN	<b>Maison France Services de Fayard</b> 420 Rue Leconte de Lisle 97440 SAINT ANDRÉ
Mardi 27 Février 2024		Zac Fayard	
Mercredi 28 Février 2024		Suzie BOMEL	
Jeudi 29 Février 2024	Champ-Borne et Rivière du Mât les Bas	Saint-Clair AGÉNOR Maternelle Leconte de Lisle	<b>Maison France Services de Rivière du Mât les Bas</b> 2485 Chemin Grand Canal – RDM les Bas 97440 SAINT ANDRÉ
Vendredi 1 <sup>er</sup> Mars 2024	Cambuston	Émile THOMAS (PS et TPS) Les Cytises	<b>Pôle de service de Cambuston</b> 919 Rue de Cambuston 97440 SAINT ANDRÉ

**Liste des documents demandés pour l'inscription scolaire:**  
(Originaux et photocopies)

- Un justificatif de domicile – 3mois (EDF, CISE, téléphone fixe)
- Le livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant -3mois
- La pièce d'identité des responsables légaux
- Une délégation parentale (si l'enfant est accueilli chez une personne autre que ses parents)
- Le jugement en cas de séparation des parents
- L'attestation de prise en charge pour les enfants accueillis en institution ou chez des assistants familiaux.



**Liste des documents demandés pour la restauration scolaire :**  
(Originaux et photocopies)

- Un justificatif de domicile –3mois (EDF, CISE, téléphone fixe)
- Le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant -3mois
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu du foyer
- L'attestation de paiement de la CAF -3mois
- L'attestation de prise en charge pour les enfants accueilli en institution ou chez des assistants familiaux
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile, accidents corporels)

Merci de présenter les **originaux** et nous fournir tous les documents demandés en **copie**.

**Pour les demandes de dérogation**, vous devez inscrire votre enfant sur l'école de secteur de votre habitation et remplir une demande de dérogation. Les demandes ainsi que les justificatifs doivent impérativement être déposés au Service de la Réussite Éducative, au Domaine de la Vanille, Bâtiment G 2ème étage, **avant le 31 Mars 2024**.



# DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

## Année scolaire 2024 - 2025

A remettre renseigné et complété des justificatifs au Service des Inscriptions Scolaires  
Au Domaine de la Vanille 470 Rue de la Gare - Bât G Étage 2 - Tél. 02 62 58 56 02

Cochez la ou les cases correspondantes à votre demande

**ÉCOLE DE SECTEUR :**

**NIVEAU :**

**INSCRIPTION A L'ÉCOLE :**

- 1<sup>ère</sup> inscription à l'école maternelle [ ]
- Inscription en CP [ ]
- Changement d'école (déménagement) [ ]
- Demande dérogation (hors secteur d'habitation) [ ]

École souhaitée .....

PRE-INSCRIPTION EN CLASSE PASSERELLE (école les Tourterelles) [ ]

PRE-INSCRIPTION EN TRÈS PETITE SECTION [ ]

**Réservé au service**

**DÉCISION DE LA COMMISSION :**

### FICHE ENFANT

**Nom et prénoms de l'enfant :** .....

Sexe : Masculin  Féminin

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

.....

Nom de la dernière école fréquentée : ..... Commune : .....

Votre enfant sera t-il demi-pensionnaire OUI  NON

Votre enfant sera t-il transporté OUI  NON

**Enfant en situation de handicap :**

Votre enfant est-il en situation de handicap OUI  NON

Votre enfant a t-il besoin d'une AESH OUI  NON

Votre enfant a t-il besoin d'un aménagement spécifique OUI  NON

Si oui, merci de préciser si votre enfant bénéficie de temps supplémentaire ou matériel spécifique :

.....

## FICHE REPRÉSENTANTS LÉGAUX

	RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2	TUTEUR
<b>Qualité</b>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Merci de préciser : .....
<b>Nom et Prénom</b>			
<b>Nom d'usage (marital)</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Code postal</b>			
<b>Ville</b>			
<b>Téléphone domicile</b>			
<b>Portable</b>			
<b>Mail (indispensable)</b>			
<b>Profession</b>			
<b>Situation familiale</b>	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié (e) ou Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Veuf (e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé (e) <input type="checkbox"/>		
<b>En cas de séparation ou divorce</b>	Précisez l'adresse de résidence principale de l'enfant : Résidence principale de l'enfant : chez le Responsable 1 <input type="radio"/> chez le Responsable 2 <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Résidence alternée, fournir une copie du jugement ou une attestation signée des 2 parents		

## AUTRES ENFANTS A CHARGE SCOLARISÉ SUR UNE ÉCOLES DE LA COMMUNE

Nom et Prénoms	Date de naissance	Établissement scolaire à la rentrée 2024/2025

# PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

## A fournir OBLIGATOIREMENT pour traitement des demandes

- Présentation (du ou des) livret(s) de famille original (aux) et de leurs photocopies
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de – 3 mois : électricité, eau, téléphone fixe
- Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux

### En cas de Séparation ou de divorce :

- Photocopie des pages du jugement où figurent le nom des parents et où il est spécifié les conditions de garde en cas de séparation ou de divorce. En cas d'autorité parentale conjointe, fournir une attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant l'inscription scolaire et hors temps scolaire

### Pour les enfants accueillis chez un proche :

- Délégation parentale : fournir une attestation signée par la mairie où est né l'enfant, ou par le juge en charge des affaires familiale

### Pour les enfants bénéficiant d'une aide sociale à l'enfance : (ASS FAM, maison de l'enfance ...)

- Décision de placement du Département

### Pour un enfant en situation de handicap :

- Le courrier de notification de la MDPH

### Certificat de radiation :

- **Nouvel arrivant sur le département :** la remise du certificat de radiation **est impérative** pour le traitement d'une demande d'inscription arrivant de **toute provenance**.
- **Nouvel arrivant sur la commune ou changement d'école :** le certificat de radiation doit être retiré uniquement après le traitement de la demande et après l'avis favorable de la collectivité.

▶ **Pour l'admission dans l'école concernée, la présentation du certificat de radiation est obligatoire et sera réclamé par la direction de l'école.**

### Demande de dérogation :

- Formulaire de demande de dérogation avec les pièces justificatives demandées, selon votre situation.

**Le service se réserve le droit de demander tout justificatif permettant l'inscription effective en école.**

Je soussigné(e).....(nom, prénom), agissant en qualité de Responsable 1, Responsable 2, Tuteur (*ayer les mentions inutiles*), certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur ce dossier sont exacts et m'engage à signaler tout changement.

Fait à.....le .....

**Signatures**

<i>Père</i>	<i>Mère</i>	<i>Autre responsable</i>



## LE RÈGLEMENT DE LA SECTORISATION ET DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

En application de l'article L. 111-1 du Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur.

Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Éducation, la commune de Saint-André détermine, par délibération du Conseil Municipal le ressort de chacune de ses écoles, c'est-à-dire le périmètre d'affectation scolaire des enfants en fonction de leur lieu de domicile, qui s'impose aux familles.

Dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière éducative, la Ville de Saint-André assure l'inscription administrative des enfants sur les 28 écoles publiques de la commune .

Le règlement a pour objectif de formaliser les règles et conditions d'inscriptions dans les écoles publiques du premier degré de la Ville, dans le cadre de la sectorisation définie par la municipalité :

- Toute entrée dans une école publique du territoire doit faire l'objet d'une inscription scolaire auprès de la Ville de Saint-André.
- L'inscription administrative des enfants à l'école s'effectue sur la base de la sectorisation établie par la Ville de Saint-André dans l'école du secteur correspondant à l'adresse du domicile de la famille ou des représentants légaux de l'enfant.
- L'inscription scolaire est réalisée en deux temps : la Ville affecte l'enfant sur une école et le ou la Directeur(trice) d'école admet l'enfant sur son école.

Une place à la scolarisation des enfants de moins de trois ans est faite par la proposition de places en classes de Toute Petite Section et en Classe Passerelle pour une meilleure intégration scolaire.

*Le règlement validé est disponible au Service des Inscriptions scolaires.*